

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VIOLAY**

Séance du 27 juin 2023

Réf. 2023.06.02

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-sept juin à 20 heures, les membres composant le Conseil Municipal de VIOLAY, dûment convoqués par le maire dans les délais légaux, le 22 juin 2023, se sont réunis en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame CHAVEROT Véronique, Maire.

L'avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la Mairie

- ✓ Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
- ✓ Nombre de conseillers municipaux présents : 11
- ✓ Nombre de conseillers municipaux votants : 15

Présents :

CHAVEROT Véronique	PERRIER Guy
ESCOFET Danièle	LANGE Audrey
COLLON Colette	BLANCHARD Valérienne
DENIS Chantal	MESSAOUDI – PERRET Merryl
CHAVEROT Gilbert	
GIROUD Marc	
SERRAILLE Joëlle	

Excusés :

PALAIS Jean-Claude (pouvoir à COLLON Colette)
POIRON Jean-Pierre (pouvoir à CHAVEROT Véronique)
BISSAY David (pouvoir à GIROUD Marc)
LAURENT Michel (pouvoir à BLANCHARD Valérienne)

Secrétaire de séance : SERRAILLE Joëlle

OBJET : APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CREATION D'UN POLE JEUNESSE

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'il avait été décidé de lancer une consultation pour un marché de maîtrise d'œuvre dans le cadre d'un marché à procédure adaptée concernant l'opération inscrite au budget primitif 2023 :

« Réhabilitation et transformation d'un ancien corps de ferme en pôle jeunesse ».

Il s'agit d'un projet sur lequel il conviendra de travailler avec le maître d'œuvre, en concertation avec une commission, en tenant compte de l'état des lieux et des besoins de la population.

Madame le Maire explique que la publicité a été passée sur la plateforme de dématérialisation : <http://www.loire.fr/e-archespublics>

Avis n° 17368 publié le 17.03.2023 et dans le journal l'Essor Affiches Loire du 24.03.2023.

Quinze plis ont été réceptionnés avant la date butoir, soit le jeudi 20.04.2023 avant 12 h. L'analyse des offres a été confiée au cabinet NP Conseil, 364 Rue Jean Moulin - 69210 L'ARBRESLE.

Il apparaît, dans le tableau de classement, que le cabinet arrivant en première position, aux vues des critères de jugement des offres mentionnés dans le règlement de la consultation, est le cabinet d'architecture BROSELARD & TRONCY, 3905 route de Roanne, 42720 VOUGY, pour un montant de 171 000 € HT.

Madame le Maire invite l'assemblée à prendre connaissance du dossier et à approuver le marché,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et pris connaissance du dossier soumis à son examen, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le marché proposé par l'Agence d'architecture BROSELARD & TRONCY (AABT) – à VOUGY - pour un montant de **171 000 € HT** ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le marché avec le **cabinet d'architecture BROSELARD & TRONCY**,
- **AUTORISE** Madame le Maire à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à l'exécution du marché de maîtrise d'œuvre, à solliciter toutes les autorisations et à signer tous les actes et documents nécessaires à la réalisation du projet :
« Réhabilitation et transformation d'un ancien corps de ferme en pôle jeunesse ».

Fait en Mairie, le 04 juillet 2023,

La secrétaire de séance,
Joëlle SERRAILLE,



Le Maire,
Véronique CHAVEROT.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203341-20230627-20230602-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2023

Affichage : 07/07/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Conformément aux dispositions de l'article L. 2131-1 du Code Général des collectivités territoriales, la date de publication sur le site internet de la commune attestée est le 07.07.2023

Madame le Maire

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de LYON situé au 184 rue Dugesclin, 69433 LYON Cédex 03, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.